



FICHE 06 Les objectifs socio-économiques des DSF

Messages clés:

- Les DSF intègrent des objectifs stratégiques socio-économiques. Ils concernent une ou plusieurs activités maritimes et littorales, dans tous les secteurs. Ils déclinent au niveau de la façade, les objectifs généraux de la stratégie nationale mer et littoral. Ils orientent le développement des activités en façade.

Les documents stratégiques de façade comportent quatre parties dont les deux premières (volet stratégique) sont l'objet du présent débat public:

- La situation de l'existant dans le périmètre de la façade,
- Les objectifs stratégiques et indicateurs associés,
- Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique,
- Le plan d'action à l'échelle de la façade.

Les deux dernières parties constituent le volet opérationnel qui sera mis à jour ultérieurement.

Figure 1 - Composition d'un document stratégique de façade



Les objectifs stratégiques se fondent sur l'état des lieux établi pour la façade. Cet état des lieux expose les usages de l'espace marin et littoral et les activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral. Il s'appuie sur des représentations cartographiques, pour chaque enjeu indépendamment et pour leur synthèse. Enfin, les objectifs stratégiques tiennent compte des principales perspectives d'évolution socio-économiques¹ et environnementales² recensées dans l'état des lieux.

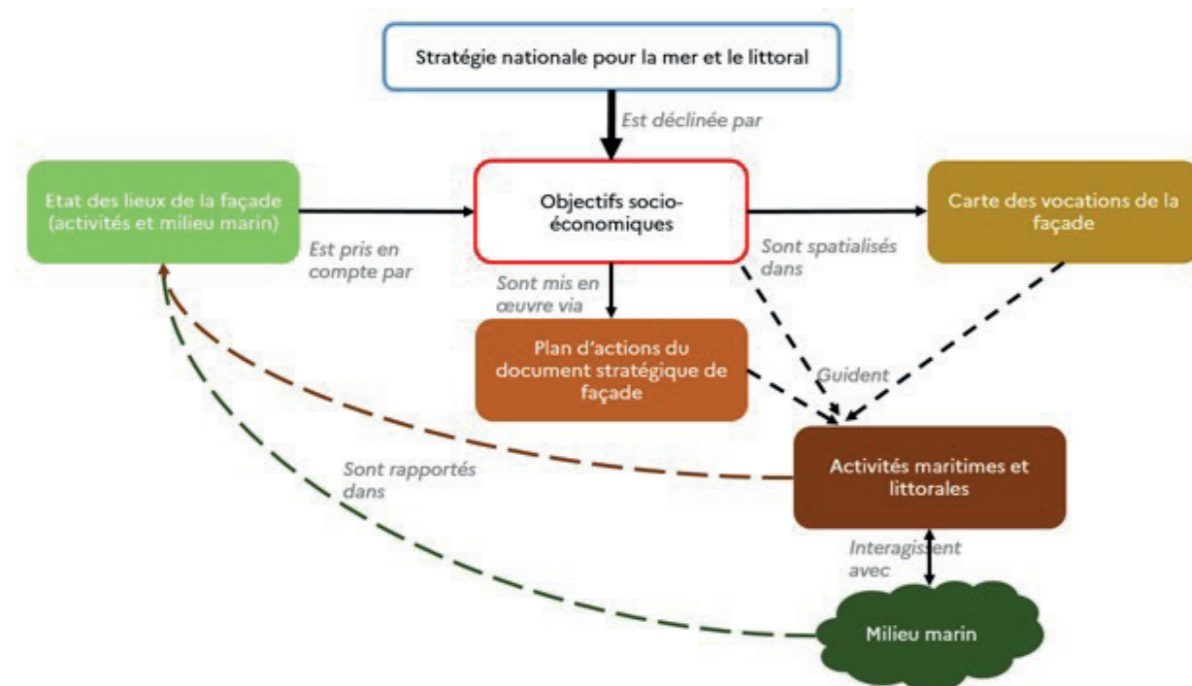
Les objectifs stratégiques définissent des conditions et des règles de coexistence spatiale et temporelle des activités et des usages. Ils visent aussi l'atteinte ou le maintien du bon état écologique (BEE). Ils font l'objet de représentations cartographiques.

Ils se déclinent en objectifs environnementaux (objets de la fiche n° 49) et en objectifs socio-économiques. Quel que soit leur type, les objectifs stratégiques répondent aux orientations fixées dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Les objectifs socio-économiques des documents stratégiques de façade orientent le développement économique de la façade, en considérant aussi les enjeux d'emploi et de formation. Ils prennent en compte les effets sur le milieu marin des activités maritimes et littorales à qui ces objectifs fournissent un cadre.

Un objectif socio-économique peut être défini en rapport avec une ou plusieurs activités, ou bien avec une politique publique "terrestre" concernant par extension des activités ayant lien direct avec le littoral et la mer. Il fixe alors un état à atteindre à moyen ou long terme.

Figure 2 - Élaboration et mise en œuvre des objectifs socio-économiques



Les objectifs socio-économiques sont affinés et mis en œuvre dans les plans d'action des documents stratégiques de façade. Chaque objectif est accompagné d'indicateurs permettant de mesurer sa mise en œuvre.

¹ Par exemple une hausse du tourisme ou la croissance du transport maritime.
² Par exemple l'érosion côtière ou la modification des zones de reproduction de certaines espèces de poisson du fait du changement climatique.

Quelques exemples d'objectifs socio-économiques

En Méditerranée, l'objectif général O « Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique » recouvre six objectifs stratégiques socio-économiques dont par exemple l'objectif O2 « Soutenir la constitution d'une filière de traitement et de valorisation à terre des sédiments de dragage et accompagner les initiatives permettant une optimisation des actions de dragage (mutualisation entre ports notamment) ». Cet objectif s'accompagne de deux indicateurs mesurant sa mise en œuvre : le nombre d'autorisations et d'opérations de dragages incluant mutualisation, traitement à terre et valorisation des sédiments dragués (fourni par les DREAL, les DDTM et le CEREMA) et les tonnes de sédiments marins fins traités à terre. La liste complète des objectifs du premier cycle pour la façade Méditerranée se trouve à l'annexe 4 du volet stratégique du DSF³.

En Manche Est – Mer du Nord, l'objectif stratégique n° 3 concerne la pêche professionnelle. Il vise à « conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord ». Il est décliné en quatre objectifs stratégiques particuliers, dont par exemple l'objectif 3A « Opérer la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale ». Cet objectif 3A est doté de quatre indicateurs :

- Le nombre dossiers validés au titre de la mesure 26 du FEAMP (innovation)
- La consommation énergétique moyenne de la flottille
- Le nombre de permis de mise en exploitation délivrés par an
- L'âge moyen des navires par quartier

L'ensemble des objectifs stratégiques socio-économiques se trouvent en annexe 6a du volet stratégique du DSF⁴.

En Nord Atlantique – Manche Ouest, l'objectif stratégique II « développer un vivier de main-d'œuvre qualifiée et compétente au service de l'économie bleue » se déploie en trois objectifs particuliers. Parmi eux, l'objectif DE-OS-11-1 prévoit de « favoriser l'attractivité des métiers maritimes et notamment celle des métiers du nautisme, de la pêche, des aquacultures afin d'assurer le renouvellement des équipages et lever les freins à l'embauche ». Cet objectif particulier dispose de cinq indicateurs :

- La part de l'emploi de l'économie maritime présent dans les zones d'emploi littorales
- Le nombre d'emplois de l'économie maritime par domaine d'activité et la part de l'emploi total par zones d'emploi
- Les salariés du maritime couverts par des actions de formation
- Le nombre de personnes formées par an par activité maritime
- Le nombre de créations d'entreprises dans le domaine maritime

L'ensemble des objectifs stratégiques socio-économiques se trouvent en annexe 6b du volet stratégique du DSF⁵.

En Sud Atlantique, l'aquaculture possède trois objectifs stratégiques généraux dont par exemple « Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes ». Cet objectif général se décline en deux objectifs particuliers dont par exemple « Limiter les déchets d'origine conchylicole (nettoyage des concessions et matériel conchylicole) ». L'atteinte de ce dernier objectif est suivie par la mesure des surfaces du domaine public maritime en friche conchylicole. L'ensemble des objectifs stratégiques socio-économiques se trouvent en annexe 6a du volet stratégique du DSF⁶.

³ <https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/la-strategie-de-facade-maritime-est-adoptee-a2892.html>

⁴ <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/les-annexes-a988.html>

⁵ <https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-facade-maritime-nord-atlantique-a1070.html>

⁶ <https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/volet-strategique-du-dsf-la-strategie-de-facade-r812.html>